



Annonce d'arrêts et décisions

La Cour européenne des droits de l'homme communiquera par écrit 88 arrêts et / ou décisions le jeudi 26 février 2026.

*Les communiqués de presse et le texte des arrêts et décisions seront disponibles à partir de **10 heures** (heure locale) sur le site Internet de la Cour (www.echr.coe.int).*

Jeudi 26 février 2026

Macovei c. Roumanie (requête n° 58004/17)

La requérante, Monica-Luisa Macovei, est une ressortissante roumaine née en 1959 et résidant à Bucarest. Ancienne femme politique, elle fut députée au Parlement européen et ministre de la Justice.

L'affaire concerne une procédure engagée par M^{me} Macovei pour contester les sanctions prononcées contre elle pour violation des règles relatives au financement des élections lors de sa campagne présidentielle de 2014. En février 2015, l'autorité électorale permanente, l'organe chargé de superviser l'organisation des élections en Roumanie, prononça des amendes et des ordonnances de confiscation pour des infractions alléguées à la loi n° 334/2006 sur le financement des activités des partis politiques et des campagnes électorales.

Invoquant l'article 6 (droit à un procès équitable) de la Convention européenne des droits de l'homme, ainsi que des arguments se rapportant essentiellement au volet pénal de cette disposition, M^{me} Macovei soutient que la procédure qu'elle a engagée contre l'AEP a été menée de manière inéquitable et que la juridiction nationale s'est appuyée sur des motifs arbitraires et manifestement déraisonnables. Elle allègue également, sur le terrain de l'article 7 (pas de peine sans loi) de la Convention, qu'en confirmant les sanctions qui lui avaient été infligées, le tribunal départemental a méconnu le principe de légalité des peines et celui de l'application rétroactive de la loi pénale plus douce.

La Cour communiquera par écrit ses arrêts et décisions dans les affaires suivantes, dont certaines concernent des questions qui lui ont déjà été soumises, notamment la durée excessive des procédures.

Ces arrêts et décisions pourront être consultés sur HUDOC, la base de jurisprudence de la Cour accessible en ligne, dès le jour où la Cour les aura rendus.

Ils ne seront pas mentionnés dans le communiqué de presse qui sera publié ce jour-là.

Nom	Numéro de la requête principale
Aramyan c. Arménie	12933/23
Hovhannisyan et autres c. Arménie	72645/16
Karapetyan c. Arménie	42770/20
Vanesyan et autres c. Arménie	35710/22
Aliyev c. Azerbaïdjan	7396/23
A.M. c. Grèce	12462/21

Nom	Numéro de la requête principale
Alexellis c. Grèce	13021/18
L.A. c. Grèce	33429/21
Livaditis c. Grèce	24662/17
Llanaj et autres c. Grèce	68671/14
Meletiou et autres c. Grèce	28737/23
Moschonas et autres c. Grèce	21984/22
Orfanidis c. Grèce	17638/19
Sarris et autres c. Grèce	46581/22
Z.H. et S.T.H. c. Grèce	34712/23
Anitic et autres c. Hongrie	37496/24
Kiss et autres c. Hongrie	13882/25
Monoki et autres c. Hongrie	31275/24
Nagy et autres c. Hongrie	14440/25
Cuoco et Sauro c. Italie	31377/24
D'Arvia c. Italie	45550/16
De Blasio di Palizzi et autres c. Italie	8494/21
Di Rito et autres c. Italie	1669/25
Genito et autres c. Italie	27957/24
Liguori et autres c. Italie	11398/24
Lo Bue et Vecchione c. Italie	41762/18
Lojodice c. Italie	10246/23
Lojodice c. Italie	22603/23
Massaro et autres c. Italie	989/25
Montecuolo et autres c. Italie	38566/23
Santopietro et autres c. Italie	19737/24
Santopietro c. Italie	2496/25
Viggiano et autres c. Italie	417/25
Musliu c. Macédoine du Nord	43315/22
Gutaale c. les Pays-Bas	30638/22
Bartoszewski et autres c. Pologne	12942/23
Dejneka c. Pologne	59040/19
Kolada c. Pologne	14971/19
Tsivilskaya c. Pologne	55410/20
Winkel c. Pologne	9397/23
Woźniak c. Pologne	24478/24
Fîță et Butăcel c. Roumanie	43231/21
Aliyev et autres c. Russie	21290/18
Avdeyenko c. Russie	5696/16
Grishina c. Russie	37594/20
Ivankin et autres c. Russie	30003/19
Ken et Garshin c. Russie	42170/21
Klochkov et Ryabikova c. Russie	37220/17
Klubov et autres c. Russie	4878/18
Kochkin et autres c. Russie	2171/18
Krivoshein et Shulayev c. Russie	35052/18

Nom	Numéro de la requête principale
Krupina c. Russie	63741/19
Kurilo et autres c. Russie	44576/20
Nakusov et autres c. Russie	49266/20
Obukhov et Demyankova c. Russie	15649/17
Razhayev c. Russie	30757/16
Shadrin et Boyev c. Russie	31323/17
Shcherbakov et Zhmutskaya c. Russie	23571/22
Shevelev c. Russie	49712/20
Shmelev c. Russie	41743/17
Sinitsyn et Pervilyev c. Russie	52670/20
Smirnov et autres c. Russie	14662/21
Vaal c. Russie	32876/17
Valov et autres c. Russie	2264/17
Vatayev et autres c. Russie	49274/20
Viktor Sorokin c. Russie	17836/14
DELTA AGRAR DOO et SECURITAS SERVICES DOO BEOGRAD c. Serbie	3484/25
Đurđanović c. Serbie	36364/23
KRANKOMERC DOO et autres c. Serbie	3297/25
Lazarević c. Serbie	28928/23
Preljević et autres c. Serbie	3640/24
ŠIPAD KOMERC-NAMEŠTAJ DOO c. Serbie	3771/25
Slomić et autres c. Serbie	31662/23
Zec et autres c. Serbie	26996/23
Rybárik et autres c. Slovaquie	10023/25
Vodopivec c. Slovénie	25369/22
Kartal et autres c. Türkiye	16485/23
Oğuz c. Türkiye	33439/22
Yaşar c. Türkiye	50430/20
Chornyy et autres c. Ukraine	20343/24
Marynchenko et autres c. Ukraine	74329/17
Mogyla et autres c. Ukraine	1129/18
Oborzhytskyy c. Ukraine	2966/24
Strogush et Kropachev c. Ukraine	9673/25
Tinyk-Zhuk c. Ukraine	6928/25
Tipakova c. Ukraine	60664/19
Vitkovskyy et autres c. Ukraine	16595/23

Rédigé par le greffe, le présent communiqué ne lie pas la Cour. Les décisions et arrêts rendus par la Cour, ainsi que des informations complémentaires au sujet de celle-ci, peuvent être obtenus sur www.echr.coe.int.

Suivez la Cour sur Bluesky [@echr.coe.int](https://bsky.app/profile/echr.coe.int), X [ECHR CEDH](https://twitter.com/ECHR_CEDH), [LinkedIn](https://www.linkedin.com/company/echr), et [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UCk1jW1W1W1W1W1W1W1W1W1W1).

Contactez [ECHRPress](mailto:press@echr.coe.int) pour vous abonner aux communiqués de presse.

Où trouver les communiqués de presse ? [HUDOC - Recueil des communiqués de presse](https://hudoc.echr.coe.int/HUDOC-Recueil-des-communiqués-de-presse)

Contacts pour la presse

echrpress@echr.coe.int | tel : +33 3 90 21 42 08

Les demandes des journalistes peuvent être formulées auprès de l'Unité de la presse par courriel ou téléphone.

Tracey Turner-Tretz (tel : + 33 3 88 41 35 30)

Denis Lambert (tel : + 33 3 90 21 41 09)

Inci Ertekin (tel : + 33 3 90 21 55 30)

Jane Swift (tel : + 33 3 88 41 29 04)

Claire Windsor (tel : + 33 3 88 41 24 01)

La Cour européenne des droits de l'homme a été créée à Strasbourg par les États membres du Conseil de l'Europe en 1959 pour connaître des allégations de violation de la Convention européenne des droits de l'homme de 1950.